

En 2022, le Cnam poursuit son engagement pour la formation professionnelle des personnes détenues

En proposant, pour la 6^e année consécutive, une offre de formation spécifiquement dédiée et adaptée aux personnes sous main de justice, le Cnam réaffirme avec force l'une de ses principales missions d'ouverture sociale dans le domaine de la formation continue. Bénédicte Fauvarque-Cosson, administratrice générale du Cnam revient sur le rôle majeur de notre établissement pour accompagner un public fragilisé dans des projets professionnels grâce à la formation tout au long de la vie.



En 2022, plus de 240 000 personnes étaient prises en charge par l'administration pénitentiaire, dont plus des deux tiers en milieu ouvert. Cette population possède un niveau de qualification plus faible que celui de la population générale : plus de 49% n'a pas de qualification, près de 41% dispose d'un niveau de qualification inférieur au bac, 9% présente un niveau bac ou supérieur. Le taux d'illettrisme de la population détenue, proche de 11%, est par ailleurs préoccupant.

La formation et l'orientation professionnelle des personnes placées sous main de justice sont une condition essentielle de leur réinsertion. Le Conservatoire national des arts et métiers, résolument engagé en faveur d'une société plus inclusive, œuvre depuis des années en ce sens. Grâce à la signature, en 2015, d'une convention avec l'administration pénitentiaire l'offre de formation du Cnam s'est adaptée aux conditions de détention. L'enrichissement constant de l'offre contenue dans ce catalogue annuel, destiné aux prescripteurs des personnes détenues, en témoigne. Jusque-là marginales, les inscriptions s'en ressentent positivement. Entre 2016 et 2019, environ 60 personnes par an se sont inscrites pour suivre, lors de leur détention, en moyenne deux unités d'enseignement au Cnam. Les effectifs ne cessent d'augmenter, avec 70 inscrits en 2020-21 et 85 en 2021-22. Grâce au travail quotidien des équipes du Cnam (direction interrégionale des services pénitentiaires, unités pédagogiques régionales, équipes Cnam), entre 2016 et 2022, plus de 400

personnes placées sous main de justice ont pu s'inscrire à des formations, d'abord en Île-de-France, puis, lorsque le partenariat avec l'administration pénitentiaire a été étendu, dans 12 régions pénitentiaires et 26 établissements.

La signature, en octobre 2021, d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'administration pénitentiaire et le Cnam permet de continuer de développer une offre de formation adaptée. En octobre 2022, une autre convention, signée cette fois entre l'ATIGIP et le Cnam permettra de concevoir et mettre en œuvre les outils pour établir un diagnostic socio-professionnel à l'entrée en détention. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) pourront ainsi orienter les personnes vers des formations adaptées à leurs profils et leurs souhaits, en lien avec l'offre de travail et les politiques publiques menées en faveur de l'emploi de ces personnes.

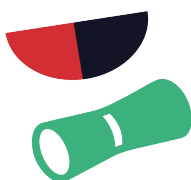
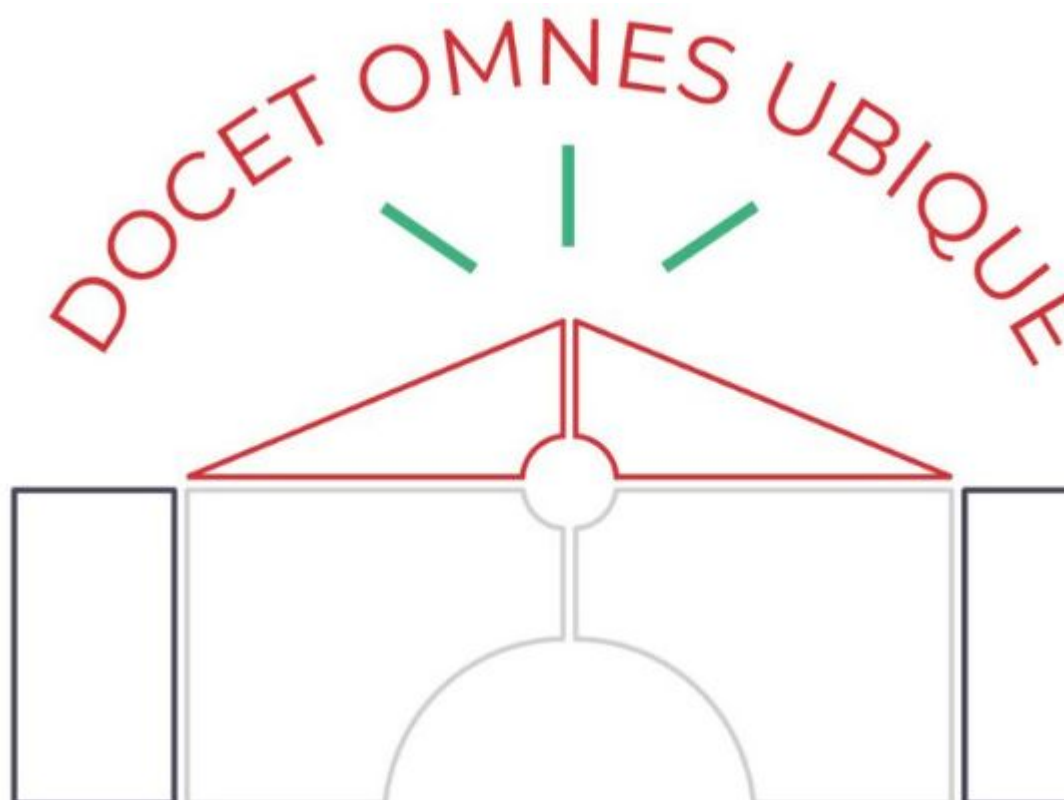
Les personnes détenues suivent des formations relevant presque exclusivement de l'offre HTT en FOAD de «formation à la carte». Elles choisissent la comptabilité (25,7%), les ressources humaines (13,1%), le droit (12,6%), l'informatique (10,9%), ou encore, des unités d'enseignement (UE) dans les domaines du bâtiment, de l'organisation du travail, du marketing et de l'économie. Quelle que soit la filière d'enseignement, les UE auxquelles elles s'inscrivent relèvent essentiellement du 1^{er} cycle supérieur : 56,8% de niveau L1, 41,5% de niveau L2 ou L3 - et seulement 1,1% d'inscriptions en second cycle-.

Les partenariats noués avec le ministère de la Justice, les évolutions des méthodes d'enseignement, les aménagements de peine permettant de poursuivre une formation à l'extérieur, la prise de conscience de l'importance de la formation et de l'emploi des personnes détenues sont autant de facteurs très encourageants. Mais il reste beaucoup à faire. De nouveaux parcours adaptés aux besoins de chaque personne, ciblés sur les métiers en tension (bâtiment, numérique, comptabilité, droit, transports, tourisme, etc.) existent. Certains s'inscrivent dans la durée, tels le Bac+1 et le Deust. D'autres choisissent des formats plus courts de certification de compétences (Pix, Passe, AFEST).

Le temps de la détention, quel que soit sa durée, doit permettre à chacun d'acquérir des compétences ou même un diplôme et de préparer son insertion ou sa réinsertion professionnelle. Je remercie les équipes du Cnam qui sont résolument engagées au service de ce bel objectif et je soutiendrai leurs actions en faveur de la formation et l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.

Bénédicte Fauvarque-Cosson

Administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers



Des élèves - détenu et ex-détenu - en établissements pénitentiaires témoignent de leurs expériences de formation, lisez-les !

L'offre de formation dédiée aux personnes sous main de justice, c'est ...



6 secteurs d'activité

Comptabilité et gestion

Bâtiment

Droit des affaires, droit social et immobilier

Finance, banque et assurance

Informatique, mathématiques

Management et innovation



19 Parcours de formations au choix à distance



140 unités d'enseignement



4 Certificats professionnels



8 Certificats de compétences



2 Certificats de spécialisation



1 Titres RNCP



3 Diplômes d'établissement



1 Licence nationale



Un suivi pédagogique renforcé, réalisé par des référent(es) pénitentiaires pédagogiques dédié(es)

Repères chronologiques



2015 : Signature entre le Cnam, la Direction inter-régionale des services pénitentiaires de Paris (DISP) et l'Unité pédagogique régionale de Paris (UPR) d'une convention permettant de faciliter l'inscription à des formations du Cnam pour des étudiants empêchés.

2016 : Démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif, « Emergence du désir d'entreprendre », visant à renforcer et à accompagner les projets entrepreneuriaux d'étudiants empêchés.

2017 : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Administration pénitentiaire et le Cnam, afin de réaffirmer le déploiement des offres de formation du Cnam auprès des étudiants empêchés et d'élargir son champ d'action sur l'ensemble du territoire national.

2018 : Renouvellement de la convention régionale entre le Cnam, la DISP et l'UPR en faveur de la formation des détenus d'île de France.

2020 : Convention tripartite entre le Cnam Bretagne , l'UPR de Rennes et la DISP Grand Ouest.

2021/2023 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre le Cnam, la DISP et l'UPR en faveur de la formation des détenus d'île-de-France.

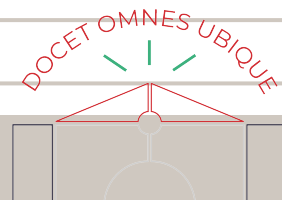
Bilan pédagogique



Bilan pédagogique 2022

108 entretiens menés
85 inscrits au total
54 personnes suivies sur l'UPR de Paris
70 UE validées
39% d'élèves reçus
3 diplômés

Essaimage du projet



26 centres pénitentiaires partenaires dont :

- **10** de l'unité pénitentiaire régionale (**UPR**) de **Paris** (Fleury, Meaux, Melun, Poissy, Fresnes, Fresnes MAF, Osny, Réau, Villepinte, Nanterre)
- **16** sur : DISP de Rennes, DISP de Strasbourg, la DISP de Lille, DISP de Dijon, DISP de Lyon, DISP de Toulouse, DISP de Marseille, DISP MOM (Mission Outre-Mer)